

Commission eau et usage

Compte rendu de la séance du 11 mai 2017

Présents

Eliane BARREILLE (Région PACA, VP SMAVD, Présidente de la commission)
Charlotte ALCAZAR (SYMCRAU), Gaëlle BERTHAUD (AERMC), Romain BOULET (ASA Canal de Manosque), Thibaut BAUDOIN (Fédé de pêche 13), Rozenn CORRE (CEA Cadarache), Michel CREST (SIMA), Julien DALMAS (ville de Pertuis), Vincent DE TRUCHIS (canal Ventavon – St Tropez), Fabrice DOUMENC (FDAS 84), Laurence DURAND (ddtm13), Emma ENVAIN (DDT 04), André ESPAGNACH (Environnement Industrie), Marc FIQUET (DDT05), Christel FRANCAERT (CR PACA), Stéphanie GARCIA (ARS PACA), Corinne GUIN (PNR Verdon), Raphaël GRISEL (GIPREB), Catherine LE NORMANT (EDF), Julie LEBEAU (FDSH 13), Patrick LEVEQUE (Chambre d’agriculture 13), Christelle MACE (Chambre d’agriculture 13), Olivier NALBONE (CR PACA), Gilles PAUL (SMDBA), Jean-Luc PELLOUX (Chambre d’agriculture 05), Michel PERREL (DREAL), Daniel POINCELET (canal Ventavon – St Tropez), François PREVOST (SCP), Cédric PROUST (PNR Luberon), Nathalie QUELIN (DREAL), Mathias RICCI (ville de Pertuis), Vianey SAQUET GOUVILLE (ville de Pertuis), André SERRI (Chambre d’agriculture 84), Frédéric SUBE (SMADESEP), Claudine TREZZY (CD13), Alexandre VARCIN (SMAB)
Christian DODDOLI, Véronique BOUTEILLE et Philippe PICON (EPTB Durance)

Discussions et relevé de décisions (les supports de présentation sont joints au présente compte-rendu)

Après un bref rappel par C DODDOLI de l’organisation des commissions thématiques mises en place autour du comité plénier, pour la gestion de l’eau et de ses usages, des milieux aquatiques, du risque d’inondation, de l’hydroélectricité, de la connaissance et de la gouvernance, E BARREILLE expose les enjeux spécifiques de la commission Eau et Usages. L’objet de cette première réunion est de partager les enjeux prospectifs, au travers de l’analyse macro-économique lancée par l’EPTB, ainsi que certaines problématiques de gestion actuelle : le protocole de transfert des économies d’eau, la gestion de crise sécheresse, les restitutions du canal EDF à Mallemort et la gestion du risque de pollution sur le bassin. La discussion sera ouverte sur chacun de ces sujets, afin de débattre sur le fond ainsi que sur le rôle que la commission souhaite se donner.

La gestion de la ressource en eau du bassin de la Durance constitue une question stratégique qui mérite d’être traitée dans le cadre d’une large concertation, afin que l’ensemble des acteurs puissent

contribuer à la définition des grandes orientations prospectives, et participer à la mise en œuvre de certaines démarches structurantes pour certains usages socio-économiques et pour la gestion des milieux aquatiques.

Etude socio-économique des usages de l'eau

P PICON présente les enjeux de cette étude, la méthodologie retenue et le calendrier.

E BARREILLE souligne l'importance stratégique de cette démarche, en rappelant que la région est économiquement, socialement, et même culturellement dépendante de la ressource en eau de la Durance et qu'il s'agit d'anticiper l'avenir dans un contexte de raréfaction annoncée de cette ressource.

Elle propose que la commission soit l'instance de suivi de cette démarche : lieu d'échange et de discussion tout au long de la réalisation de l'étude, en capacité de préparer et formuler des choix d'orientation à proposer pour validation au Comité plénier. Cette proposition est validée.

Protocole de transfert sur les économies d'eau

G BERTHAUD présente le protocole signé par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF, outil de comptabilité des volumes d'eau économisés, destinés à un retour aux milieux et transférables sur le bassin versant, en s'appuyant sur les ouvrages EDF.

E BARREILLE estime que les décisions d'affectation des volumes économisés et ainsi comptabilisés nécessitent un pilotage plus large et elle propose que la commission s'implique dans ce rôle. La commission pourrait définir les critères et une méthode objective de prise de décision, étudie les possibilités et les demandes et soumette au Comité plénier ces propositions de réaffectations. Elle souligne qu'une telle responsabilité n'est pas neutre et pourrait conduire à des arbitrages. Cette proposition d'élargir la gouvernance et partager la prise de décision est validée.

Gestion de la sécheresse

M PERREL présente les enjeux de gestion de la crise sécheresse, différente selon les départements et perfectible dans sa mise en œuvre.

Cette présentation soulève plusieurs observations qui confirment les difficultés rencontrées localement pour la mise en œuvre des restrictions, qui peuvent varier au sein d'un même bassin (Calavon par ex.), qui peuvent générer un sentiment d'injustice ou souffrir d'une communication peu efficace.

E BARREILLE propose que la commission s'approprie ce sujet, avec comme première étape un partage de la connaissance et la réalisation d'un diagnostic de l'organisation de la gestion de la sécheresse. Il s'agira par la suite de réfléchir ensemble à l'amélioration du système. La DREAL est sollicitée pour la réalisation de ce diagnostic.

Cette proposition est validée.

Gestion de la restitution des rejets EDF à Mallemort

Suite à la présentation de cette problématique par M PERREL, E BARREILLE en souligne les conséquences qui sont à la fois écologiques et économiques, estimant que l'enjeu est de trouver une position qui tienne compte de ces deux aspects de façon satisfaisante, sans les opposer. L'environnement de la Basse Durance souffre de la gestion des aménagements et il s'agit d'essayer de définir les conditions d'un nouvel équilibre, sans pour autant sacrifier d'autres milieux ou des usages économiques importants comme la production d'hydroélectricité ou le tourisme autour des retenues de montagne. C'est pour cette raison qu'il n'est pas question d'aboutir à des décisions qui seraient prises localement, sans concertation, et qui impacteraient des usages à l'amont.

Elle propose que la commission permette de suivre cette démarche, où les différents scénarios puissent être discutés et qu'elle puisse préparer les débats à mener en Comité plénier qui sera amené à produire des avis sur cette question. Au final il s'agira de définir un scénario optimal, c'est-à-dire qu'il réponde à l'objectif d'amélioration de la qualité des milieux de basse Durance, en étant accepté par les acteurs du bassin. Cette proposition est validée.

Qualité de l'eau

Un rapide panorama de la question du risque de pollution est dressé par P PICON qui souligne la vulnérabilité de l'eau de la Durance dont le bassin est très anthropisé.

Pour E BARREILLE il est paradoxal que la problématique de la qualité de l'eau ne soit pas traitée de façon plus intégrée à l'échelle du bassin versant, alors qu'elle revêt une telle importance en termes d'usages et notamment pour l'alimentation de près de 3 millions d'habitants de la région ou comme support à de nombreux écosystèmes et à une importante biodiversité aquatique.

Elle propose que la Commission s'empare de ce sujet et soit dans un premier temps le lieu de partage de la connaissance dans la perspective de rendre plus lisible la façon dont les pollutions et les risques de pollution sont traités sur le bassin versant, et d'en améliorer la gestion. Cette proposition est validée.

En conclusion,

E BARREILLE récapitule les orientations de travail retenues dans le cadre de la commission pour les différentes problématiques abordées :

- Etude usages : mobiliser la commission comme instance de suivi
- Protocole de transfert des économies d'eau : travailler à la définition de critères objectifs permettant de procéder aux arbitrages des réaffectations des volumes économisés et décomptés par le protocole

- Sécheresse : programmer une présentation du diagnostic de gestion de la sécheresse par la DREAL à l'occasion d'une prochaine séance
- Débits souhaitables en basse Durance : point d'avancement de la démarche
- Risques de pollution et qualité de l'eau : travailler à clarifier le rôle et les responsabilités des différents acteurs et faciliter l'appropriation de cette problématique par notre instance

Face à la richesse et la densité des travaux à mener, par soucis d'efficacité, E BARREILLE propose que soient constitués des groupes de travail.

Enfin, elle souligne la nécessité de mettre les travaux de la commission en lien avec des démarches régionales : AGORA pour ce qui concerne la ressource en eau, mais également le SRADDET et le SRDEII pour ce qui touche à l'aménagement du territoire et au développement économique.